



Dans ce numéro

- [Vue d'ensemble](#)
- [Application des cinq composantes du COSO aux informations sur le développement durable](#)
- [Composante 1 – Environnement de contrôle](#)
- [Composante 2 – Évaluation des risques](#)
- [Composante 3 – Activités de contrôle](#)
- [Composante 4 – Information et communication](#)
- [Composante 5 – Activités de suivi](#)
- [Prochaines étapes](#)
- [Autres ressources](#)
- [Personnes-ressources](#)

#DeloitteESGNow – Utilisation du cadre du COSO pour l'établissement de contrôles internes à l'égard de l'information sur le développement durable

Vue d'ensemble

Dans un contexte où elles doivent présenter de plus en plus d'informations sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)², la gouvernance organisationnelle et le contrôle interne figurent en tête des préoccupations des entités. Le 30 mars 2023, le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) a publié un [rapport d'interprétation](#)³ phare sur la façon dont les entreprises peuvent appliquer le cadre intégré sur le contrôle interne du COSO (le « cadre intégré sur le contrôle interne » ou le « cadre du COSO ») à leurs activités et à leurs informations en matière de développement durable. Le rapport explique comment les cinq composantes et les 17 principes du cadre du COSO peuvent aider les entreprises à mettre en place un système efficace et intégré de contrôle interne à l'égard de leur information sur le développement durable qui sont significatives ou utiles à la prise de décisions.

¹ Cette publication est à l'origine une publication de notre cabinet américain. Nous avons modifié quelques références et avons ajouté nos spécialistes canadiens à la section des personnes-ressources. [Cliquez ici](#) pour télécharger la version originale.

² Selon le [Rapport d'action sur le développement durable](#), 89 pour cent des dirigeants ont indiqué qu'ils fournissaient des efforts proactifs pour instaurer la confiance avec les parties prenantes en s'obligeant à rendre des comptes.

³ Rapport du COSO, *Achieving Effective Internal Control Over Sustainability Reporting (ICSR): Building Trust and Confidence Through the COSO Internal Control — Integrated Framework*.

Comment les entreprises peuvent utiliser le rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information sur le développement durable du COSO

Ce rapport se veut une **ressource pour les entreprises** qui cherchent à obtenir des informations plus exhaustives et plus justes sur la recherche, l'évaluation, la compilation, l'examen et la présentation d'informations concernant les facteurs ESG. Il tient compte de la nature **variée, qualitative, prospective et multidisciplinaire des données sur le développement durable** pour faciliter l'application du cadre du COSO à la présentation de l'information sur le développement durable. Puisque les commentaires de professionnels de divers horizons et de tous les niveaux d'une organisation sont fréquemment sollicités, le rapport du COSO est un **outil précieux qui facilite la collaboration interdisciplinaire**⁴, les demandes des parties prenantes pour des informations ESG de grande qualité, fiables et transparentes ne cessant de s'accroître.

Le cadre du COSO de 2013, dont la dernière mise à jour remonte à 2013, est le cadre « généralement reconnu » pour les sociétés ouvertes au Canada comme à l'étranger. Il s'agit d'un outil essentiel à la présentation d'informations de grande qualité favorisant le bon fonctionnement et la fiabilité des marchés financiers. Bien que la mise à jour de 2013 ait élargi la portée du cadre du COSO de façon à inclure toutes les formes de présentation de l'information (p. ex., interne, externe, financière et sur le développement durable), ce rapport sur le cadre du contrôle interne et l'information sur le développement durable de 2023 arrive à point nommé alors que les exigences et la réglementation en matière de présentation de l'information sur les facteurs ESG et les changements climatiques se multiplient. Le projet de règle de la SEC en matière d'informations à fournir sur les changements climatiques⁵ et l'adoption récente de la directive sur la publication d'informations en matière de développement durable par les entreprises (CSRD) de l'Union européenne⁶ en sont deux exemples récents. Selon les conclusions du [Rapport d'action sur le développement durable](#) publié en décembre 2022 par Deloitte, la quasi-totalité des entreprises (99 %) envisage d'investir dans de nouvelles technologies et une majorité (81 %) de dirigeants continue de créer de nouveaux rôles et de nouvelles responsabilités dans le but de répondre aux exigences supplémentaires en matière d'informations à fournir. Il est donc primordial que les entreprises prennent les mesures appropriées pour se préparer. Elles peuvent commencer à élaborer non seulement des structures de gouvernance et de reddition de comptes évolutives et interfonctionnelles liées à leur information sur le développement durable, mais également des politiques et des procédures rigoureuses, des contrôles des processus opérationnels et des technologies de l'information (TI), ainsi que des pratiques d'évaluation des risques, d'atténuation et de suivi qui répondent de façon fiable au rythme rapide de l'évolution.



Principaux points à retenir

Le moment d'agir est venu! Le rapport du COSO fournit des éléments qui peuvent être pris en compte lors de la conception et la mise en œuvre de contrôles internes à l'égard de l'information sur le développement durable, qui sont semblables aux contrôles internes à l'égard de l'information financière. Le cadre du COSO est conçu pour être utilisé au niveau de l'entité, de la division, de l'unité d'exploitation et au niveau fonctionnel. Les entreprises peuvent commencer à personnaliser et à adapter leur structure de gouvernance et leur système de contrôle interne pour atteindre leurs objectifs en matière de présentation d'informations sur le développement durable et répondre aux attentes croissantes de leurs parties prenantes. Le rapport indique que, tout comme l'information financière, l'information sur le développement durable et les facteurs ESG n'est pas censée être une activité « annuelle et manuelle », mais qu'elle doit plutôt être ancrée dans la stratégie et les pratiques opérationnelles de l'entreprise.

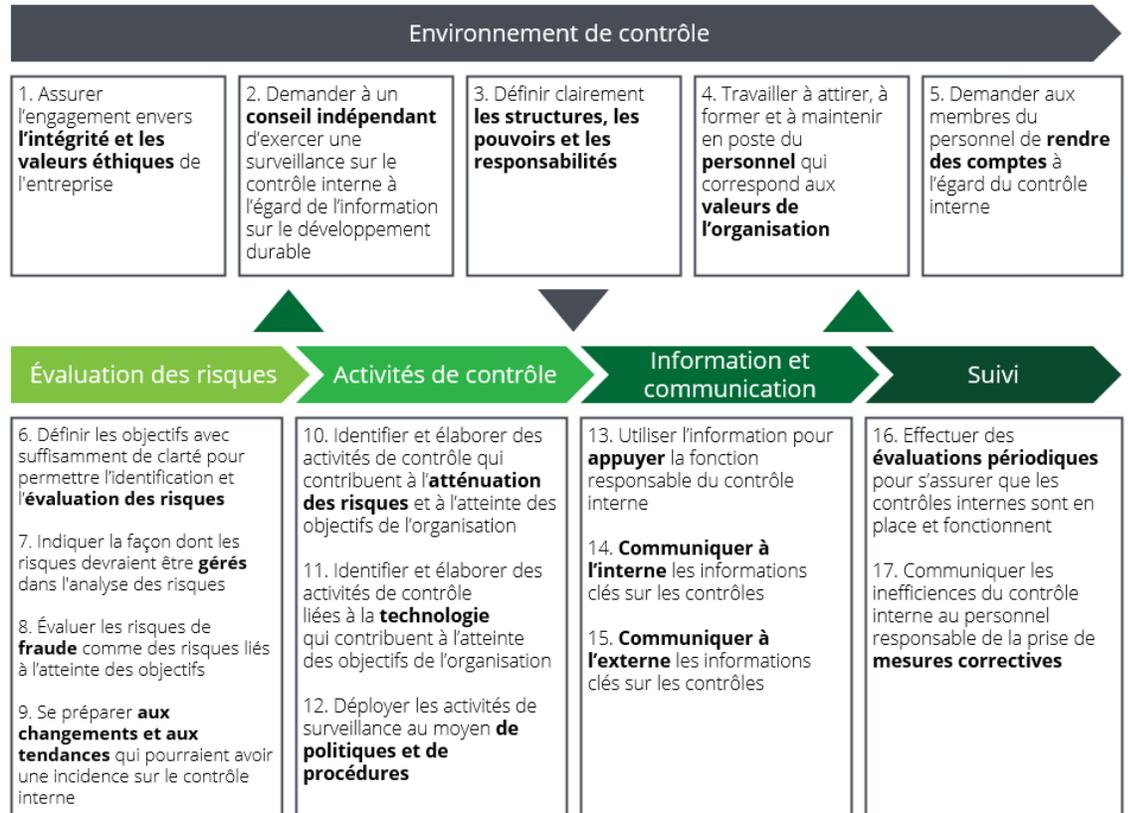
⁴ Pour en savoir plus, consultez le [rapport](#) du COSO

⁵ Voir le numéro du bulletin [Heads Up](#) publié le 29 mars 2022 par Deloitte, pour en savoir davantage sur le [projet de règle](#) de la SEC sur la présentation d'informations en matière de changements climatiques.

⁶ Voir le numéro du bulletin [Heads Up](#) du 9 janvier 2023 pour en savoir davantage sur la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD).

Application des cinq composantes du COSO à l'information sur le développement durable

Le cadre COSO comporte cinq composantes (qui englobent 17 principes) qui sont étroitement liées aux objectifs en matière d'information financière, de conformité ou d'exploitation de l'organisation. Pour que le système de contrôle interne soit efficace, tous les principes connexes doivent être présents et fonctionnels. L'application complète du cadre du COSO de 2013 aux informations sur le développement durable est résumée ci-dessous pour chacune des cinq composantes.



1. Environnement de contrôle
2. Évaluation des risques
3. Activités de contrôle
4. Information et communication
5. Activités de suivi

Composante 1 – Environnement de contrôle

L'environnement de contrôle d'une organisation est important pour la mise en place d'une infrastructure durable qui appuie les contrôles internes à l'égard de l'information sur le développement durable. Un message fort donné par la direction permet d'établir les attentes et aide les entreprises à mettre en place les structures de gouvernance et de reddition de comptes nécessaires. Pour être efficace, l'environnement de contrôle d'une organisation doit reposer sur des normes de conduite clairement définies qui aident l'organisation à réaliser sa mission et à atteindre ses objectifs à tous les niveaux. Les pratiques qui misent sur l'intégrité et les valeurs éthiques, ainsi que sur l'investissement dans le perfectionnement et le maintien en poste des ressources humaines – et qui exigent que les employés rendent des comptes lorsque les politiques, les rôles, les responsabilités et les attentes communiqués ne sont pas

respectés – peuvent toutes contribuer au maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information sur le développement durable.

Principe	Description du cadre de 2013	Application du cadre à l'information sur le développement durable
1. Fait la démonstration de l'engagement envers l'intégrité et les valeurs éthiques	L'organisation fait la démonstration de son engagement envers l'intégrité et les valeurs éthiques.	Une organisation progresse vers ses objectifs en démontrant à ses parties prenantes qu'elle est digne de confiance et agit dans l'intérêt public. Une entité démontre son engagement à agir de manière durable .
2. Exerce les responsabilités de surveillance du conseil d'administration	Le conseil d'administration démontre son indépendance à l'égard de la direction et exerce une surveillance du développement et de l'exécution du contrôle interne.	La surveillance exercée par un conseil d'administration indépendant permet de vérifier que la direction agit conformément aux objectifs de l'organisation en matière de développement durable .
3. Établit des structures, des pouvoirs et des responsabilités	La direction établit, sous la surveillance du conseil, les structures, la voie hiérarchique ainsi que les pouvoirs et les responsabilités appropriés en vue d'atteindre les objectifs.	Dans le cadre de ses efforts pour atteindre ses objectifs en matière de développement durable, la direction d'une organisation, sous la surveillance du conseil d'administration, établit des structures internes qui définissent les pouvoirs et les responsabilités .
4. Démonstre un engagement envers des ressources humaines compétentes	L'organisation témoigne d'un engagement à attirer, à former et à conserver des personnes compétentes conformément aux objectifs.	Pour atteindre ses objectifs en matière de développement durable, une organisation est tributaire de ses ressources humaines .
5. Instaure pour chacun une obligation de rendre compte	L'organisation instaure pour chacun une obligation de rendre compte à l'égard du contrôle interne en vue de l'atteinte des objectifs.	Pour atteindre ses objectifs en matière de développement durable, une organisation doit établir et mettre en œuvre des moyens efficaces pour soutenir ses ressources humaines et, parallèlement, faire le suivi de leur rendement .



Tirer des conclusions

La **gouvernance** est une composante centrale du cadre du COSO. Les dirigeants font déjà état de changements rapides dans les structures de gouvernance et encouragent une plus grande harmonisation avec les priorités stratégiques. De mars 2022 à décembre 2022 seulement, la mise sur pied de groupes de travail interfonctionnels composés de dirigeants (p. ex., finance, comptabilité, risque, services juridiques, développement durable) et d'autres leaders afin d'accroître l'attention stratégique accordée aux facteurs ESG dans l'entreprise a presque triplé, passant de 21 % à 57 % (selon le [rapport d'action sur le développement durable](#) publié en décembre 2022 par Deloitte). Pour poursuivre sur cette lancée, les entreprises peuvent prendre des mesures pour :

- aligner la raison d'être de **l'organisation sur les engagements** et les objectifs en matière de développement durable, élaborer des structures de surveillance et des normes connexes, et envisager d'utiliser le [modèle des trois lignes de défense](#) des auditeurs internes au moment de définir les structures de gouvernance;
- tenir compte des pratiques de **gestion du changement** et des engagements qui doivent être pris à l'égard des investissements, de la surveillance, des mesures à prendre et des améliorations continues liées aux facteurs ESG par le conseil d'administration, la direction et l'organisation dans son ensemble;
- accorder la priorité aux **ressources humaines** qui, en plus de partager les valeurs de l'entreprise, possèdent les compétences nécessaires pour contribuer à l'atteinte des objectifs stratégiques en matière d'information ESG;
- fournir un **soutien continu et significatif** à ces ressources humaines et **investir** dans celles-ci par **la formation et le perfectionnement, les incitatifs et les récompenses** au rendement, et la planification de la relève;
- **définir et communiquer clairement les attentes** et trouver des moyens **de maintenir l'obligation de rendre des comptes et d'évaluer le rendement**;
- mettre en place ou élargir les **équipes pluridisciplinaires** (c.-à-d. faire participer et perfectionner le personnel des services de la comptabilité, de l'audit interne, des ressources humaines, des communications, des relations avec les investisseurs, de l'exploitation ainsi que des services juridiques) et la représentation interservices afin d'obtenir des **perspectives et points de vue divers** sur les questions liées au développement durable, et d'adapter plus efficacement la priorisation des risques et des occasions en fonction des tendances, des exigences et des conditions du marché; tenir les parties prenantes appropriées au sein de l'organisation responsables et promouvoir des pratiques cohérentes en matière de collecte des données, de contrôles et de présentation de l'information.

Composante 2 – Évaluation des risques

De nos jours, les organisations connaissent bien les activités d'évaluation des risques, en particulier celles liées aux processus d'information financière. L'intégration des risques liés aux facteurs ESG dans un cadre de gestion des risques d'entreprise est de plus en plus courante. En 2018, le COSO a publié un [document](#)⁷ visant à fournir des indications sur l'élargissement ou la création de cadres de gestion des risques d'entreprise qui tiennent compte des facteurs ESG. Les cadres COSO sur le contrôle interne et sur la gestion du risque d'entreprise offrent des avantages complémentaires : le cadre de gestion du risque d'entreprise aide les entités à développer et à mettre en œuvre leurs activités de gestion du risque d'entreprise (p. ex., l'évaluation de l'appétence pour le risque et de la tolérance au risque), tandis que le cadre intégré sur le contrôle interne de 2013 offre « les moyens d'atteindre les objectifs dans l'ensemble d'une organisation » et « fait partie intégrante mais de façon plus restreinte » de la gestion du risque d'entreprise. Un processus d'évaluation des risques rigoureux pour les informations ESG comprend, entre autres, l'établissement d'objectifs en matière de développement durable et des considérations relatives au seuil de tolérance, la collaboration interfonctionnelle, la participation de la direction et l'évaluation des motifs et des pressions pour commettre une fraude.

⁷ *Gestion des risques d'entreprise – Application de la gestion des risques d'entreprise aux risques environnementaux, sociaux et liés à la gouvernance (ESG).*

Principe	Description du cadre de 2013	Application du cadre à l'information sur le développement durable
6. Fixe des objectifs suffisamment précis	L'organisation fixe des objectifs suffisamment clairs pour permettre l'identification et l'évaluation des risques connexes.	L'organisation exprime clairement ses objectifs commerciaux en matière de développement durable. Ces objectifs sont un moyen d'arrimer la raison d'être ou la mission de l'organisation, ses valeurs et ses objectifs en matière de développement durable à sa stratégie. Les objectifs commerciaux en matière de développement durable d'une organisation découlent de son engagement à l'égard de l'intégrité et des valeurs éthiques, et sont intégralement liés à ses objectifs opérationnels, à ses objectifs en matière de communication externe de l'information financière, à ses objectifs en matière de rapports non financiers externes, à ses objectifs en matière de communication interne de l'information et à ses objectifs en matière de conformité. L'expression explicite de ces objectifs est une condition préalable à l'évaluation des risques (c.-à-d. la probabilité que surviennent des événements susceptibles de nuire à la capacité de l'organisation à les atteindre).
7. Identifie et analyse les risques pouvant compromettre l'atteinte des objectifs de l'entreprise	L'organisation identifie les risques pouvant compromettre l'atteinte de ses objectifs à l'échelle de son entreprise et elle analyse ces risques comme point de départ pour déterminer comment ils doivent être gérés.	Pour atteindre ses objectifs en matière de développement durable, une organisation doit établir et mettre en œuvre des moyens efficaces de soutenir ses ressources humaines et, parallèlement, de faire le suivi du rendement .
8. Évalue le risque de fraude	L'organisation tient compte de la possibilité de fraude lors de l'évaluation des risques liés à l'atteinte des objectifs.	Lorsqu'elle identifie et évalue les risques qui menacent l'atteinte de ses objectifs commerciaux en matière de développement durable et élabore des mesures efficaces, l'organisation tient compte du risque que des acteurs⁸ se livrent à des activités frauduleuses , comme des anomalies intentionnelles ou le détournement de ressources précieuses.
9. Identifie et analyse les changements importants et les tendances émergentes	L'organisation identifie et analyse les changements susceptibles d'avoir une incidence importante sur le système de contrôle interne.	Dans le cadre de l'identification et de l'évaluation des risques liés à l'atteinte de ses objectifs commerciaux en matière de développement durable, une organisation prend en considération les tendances émergentes. Les risques liés au développement durable sont évalués sur une base continue ou périodique en réponse aux tendances réglementaires et aux facteurs économiques.

⁸ Les acteurs peuvent faire partie des employés, des ressources humaines et des personnes chargées de l'exécution des processus au sein d'une organisation.



Tirer des conclusions

Le processus d'évaluation des risques permet de rester concentré sur ce qui compte vraiment. Comme nous l'avons vu avec la directive sur la publication d'informations en matière de développement durable par les entreprises (CSRD), la réalisation d'une **évaluation du seuil de tolérance des facteurs ESG**⁹ demeure une première étape importante vers le resserrement de l'objectif et peut orienter les évaluations des risques futures. Bien qu'ils soient souvent séparés, les risques ESG et les procédures d'évaluation des risques plus traditionnelles (p. ex., la gestion des risques d'entreprise) sont intrinsèquement liés aux risques stratégiques, aux risques financiers, aux risques d'entreprise et aux risques opérationnels d'une organisation. Parmi les questions liées aux risques que les entreprises doivent prendre en considération dans ces situations, citons les risques d'atteinte à la réputation découlant de l'inaction environnementale et sociale, les risques financiers que les événements climatiques et météorologiques extrêmes font peser sur les actifs de l'entreprise, et les risques liés à la réglementation en cas de non-conformité aux normes à venir en matière de développement durable. Les entreprises peuvent élargir leurs activités et intégrer les risques ESG à leurs processus de gestion globale des risques existants de diverses façons, notamment :

- en fixant des **objectifs commerciaux en matière de développement durable** (p. ex., en établissant des cibles de réduction des gaz à effet de serre) et en déterminant le **niveau de tolérance au risque** que la direction est prête à accepter si les objectifs ne sont pas atteints;
- en **identifiant les risques** susceptibles de nuire à l'atteinte des objectifs et en **évaluant l'importance de chaque risque**, compte tenu de toutes les unités d'exploitation et de tous les niveaux fonctionnels de l'organisation (p. ex., manque de personnel compétent pour quantifier et déclarer les émissions de gaz à effet de serre).
- en tenant compte des risques de **fraude** et en évaluant les motifs et les pressions s'y rapportant (p. ex., omission ou sous-déclaration des émissions de gaz à effet de serre par les spécialistes ou la direction pour atteindre des objectifs de réduction ou recevoir une rémunération liée aux facteurs ESG);
- en prenant en compte les **tendances émergentes** et leur incidence potentielle sur le système de contrôle interne (p. ex., adaptation de la stratégie commerciale, changement de direction, redéfinition de la structure de reddition de comptes);
- en déterminant comment **s'adapter et répondre adéquatement au risque**, que ce soit par l'acceptation, l'évitement, la réduction ou le partage des risques (p. ex., accepter et choisir d'investir dans l'embauche ou le perfectionnement de spécialistes en réduction des gaz à effet de serre et en production de rapports).

Composante 3 – Activités de contrôle

Une fois les risques identifiés et compris, il est essentiel de les atténuer. Des processus opérationnels et des activités de contrôle informatique personnalisés, documentés et testés, appliqués au niveau approprié, peuvent aider les organisations à mettre en place les niveaux de surveillance nécessaires pour atteindre leurs objectifs commerciaux. En ce qui concerne les informations sur le développement durable, il convient d'établir des rôles et des responsabilités clairs pour les responsables des processus au moyen de politiques et de procédures bien définies et régulièrement mises à jour. Lorsque cela est possible, la direction

⁹ Une évaluation du seuil de tolérance des facteurs ESG est un processus dans lequel les entreprises s'engagent avec les principales parties prenantes à comprendre les priorités en matière de facteurs ESG et à les aligner sur la stratégie d'entreprise et les principales normes d'évaluation et de présentation de l'information. Voir le numéro du bulletin *Heads Up* du 26 mai 2022 pour en savoir davantage sur les éléments à prendre en considération relativement aux facteurs ESG.

peut chercher des occasions d'automatiser et de numériser les processus afin d'assurer l'uniformité, la normalisation et l'élaboration d'une piste d'audit. Une infrastructure technologique bien entretenue qui répond aux besoins uniques en matière de données d'affaires durables peut contribuer à l'exhaustivité, à l'exactitude et à l'intégrité de ces données.

Principe	Description du cadre de 2013	Application du cadre à l'information sur le développement durable
10. Sélectionne et conçoit les activités de contrôle	L'organisation sélectionne et conçoit des activités de contrôle qui contribuent à ramener à des niveaux acceptables les risques qui peuvent compromettre l'atteinte de ses objectifs.	Une fois qu'une organisation a identifié et évalué les risques liés à l'atteinte de ses objectifs commerciaux en matière de développement durable, elle conçoit, élabore et met en œuvre des moyens pour contrer ces risques, en tout ou en partie. Cela permet de s'assurer que les activités de surveillance répondent à ces objectifs ainsi qu'aux risques liés à la présentation de l'information et les risques connexes.
11. Sélectionne et conçoit les contrôles généraux informatiques	L'organisation sélectionne et élabore les contrôles généraux informatiques en vue d'atteindre ses objectifs.	Une organisation conçoit ses activités de contrôle de manière à répondre aux risques qui menacent l'atteinte de ses objectifs commerciaux en matière de développement durable. Ce faisant, elle évalue dans quelle mesure elle s'appuiera sur la technologie. Cela inclut tirer parti des systèmes informatiques existants pour la collecte, le traitement, la présentation et la sécurité des informations commerciales en matière de développement durable, telles que les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie, la consommation d'eau, la gestion des déchets, la gestion de la chaîne d'approvisionnement et la diversité.
12. Déploie les activités de surveillance au moyen de politiques et de procédures	L'organisation déploie des activités de contrôle au moyen de ses politiques et procédures. Les politiques définissent les attentes, et les procédures permettent leur mise en œuvre.	Une organisation a recours à divers moyens de surveillance pour atteindre ses objectifs commerciaux en matière de développement durable. L'établissement de politiques et procédures en constitue le principal moyen. Ces politiques et procédures permettent de clarifier la façon dont l'organisation atteindra ses objectifs.



Tirer des conclusions

Les activités de contrôle liées à l'information sur le développement durable s'apparentent aux activités et aux processus de contrôle traditionnels liés à l'information financière et peuvent être intégrées à ceux-ci pour soutenir la prise de décisions à l'interne. À mesure que la gouvernance liée aux facteurs ESG est officialisée, que des procédures sont établies, que des rôles sont définis et que des systèmes permettant d'automatiser, d'améliorer l'efficacité et d'assurer la continuité de l'information sont identifiés, les entreprises doivent :

- garder à l'esprit les **objectifs d'exploitation et de conformité**, les risques qui en résultent et les activités requises pour assurer un contrôle interne efficace dans ces domaines;

- tenir compte du seuil de tolérance tout en procédant à une **évaluation de l'état de préparation** pour identifier les informations disponibles, évaluer et consigner les contrôles à l'égard du processus opérationnel lié aux facteurs ESG (p. ex., organigrammes, procédures opérationnelles standards et matrices de risque et de contrôle) et établir une base pour la certification (voir le [rapport](#)¹⁰ de mars 2021 du Center for Audit Quality's);
- accorder la priorité aux **considérations liées aux TI et à la sécurité** pour inclure les contrôles à l'égard de l'infrastructure, la gestion centralisée et décentralisée des données et de la sécurité, l'acquisition, le développement et la maintenance de technologies, et la disponibilité de professionnels compétents pour intervenir si les contrôles des systèmes n'ont pas été conçus ou ne fonctionnent pas comme prévu;
- évaluer si 1) les activités de contrôle sont **appliquées au bon niveau**, si elles sont suffisamment **alignées sur les résultats de l'évaluation des risques** et si elles favorisent **l'exhaustivité et l'exactitude des données**; et 2) si **des contrôles et des validations internes** (p. ex., séparation des tâches) sont en place. Si les données et l'information sur le développement durable reposent sur des sociétés de services tierces, les entreprises doivent envisager d'évaluer leurs compétences et leurs certifications.

Composante 4 – Information et communication

Les systèmes d'information et de communication ont pour principal objectif de mesurer, de recueillir et de communiquer en temps opportun des données utiles et de grande qualité. Un système de contrôle interne efficace préserve la fiabilité et l'intégrité de l'information qui circule à travers divers processus, de la source jusqu'aux décideurs, qui sont à la fois internes et externes à l'organisation.

Principe	Description du cadre de 2013	Application du cadre à l'information sur le développement durable
13. Utilise des informations pertinentes	L'organisation obtient, fournit ou utilise des informations pertinentes et de grande qualité qui sont nécessaires au bon fonctionnement du contrôle interne.	Une organisation a besoin de données de grande qualité indiquant si ses processus lui permettent d'atteindre ses objectifs commerciaux en matière de développement durable.
14. Communique les informations en interne	L'organisation communique les informations en interne, y compris les objectifs et les responsabilités en matière de contrôle interne, qui sont nécessaires au bon fonctionnement du contrôle interne.	Une fois qu'une organisation a établi des structures de surveillance et énoncé ses politiques et procédures, elle les communique à l'ensemble de l'organisation. Cette communication aide les différents acteurs à comprendre leurs responsabilités en ce qui a trait à l'atteinte des objectifs commerciaux de l'organisation en matière de développement.

¹⁰ *The Role of Auditors in Company-Prepared ESG Information: A Deeper Dive on Assurance.*

15. Communique les informations à l'externe	L'organisation communique avec des parties externes au sujet des questions qui ont une incidence sur le fonctionnement du contrôle interne.	Une fois qu'une organisation a mis en place des structures de surveillance et énoncé des politiques et des procédures, elle les communique aux parties externes , comme les créanciers, les actionnaires et d'autres parties prenantes, qui s'appuient sur ces processus pour obtenir des informations fiables et durables.
---	---	---



Tirer des conclusions

Les systèmes d'information et de communication (automatisés et manuels) devraient permettre de recueillir, de mesurer et de présenter de manière efficace l'information liée aux facteurs ESG d'une manière qui soit compréhensible pour les responsables des processus, pertinente pour les utilisateurs externes et qui favorise l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information sur le développement durable. À un moment où « 35 % des dirigeants ont déclaré que leur plus grand défi [ESG] réside dans l'exactitude et l'exhaustivité des données, et où 25 % des répondants ont indiqué que l'accès à des données de qualité représentait la plus grande difficulté », les processus de communication et de gestion de l'information contribuent à la bonne mise en place des contrôles et à la communication de données ESG de grande qualité. Les entreprises devraient :

- accorder la priorité à la préparation et à la mise à jour des informations relatives aux facteurs ESG, et **évaluer si les méthodes de communication, en interne et en externe**, sont **pertinentes** par rapport aux objectifs;
- favoriser la collecte et la diffusion **en temps opportun** des données, soutenir un **flux d'information** efficace, et mettre l'accent sur **l'intégrité des données**, leur **exhaustivité** et leur **exactitude** de bout en bout (p. ex., si les procédures existantes fournissent une orientation claire aux responsables des processus de traitement des données ESG et aux parties prenantes; si les systèmes d'information permettent l'établissement d'un examen efficace et étayé de la qualité des données; si les contrôles qui y sont intégrés sont conçus, mis en place et fonctionnent efficacement, et la façon dont les données nécessaires sont résumées pour le conseil);
- **évaluer les risques posés par les communications** en déterminant si les parties externes peuvent s'appuyer sur l'information aujourd'hui et dans l'avenir (p. ex., si les engagements en matière de développement durable sont fiables; si les informations contenues dans les communiqués de presse sur les facteurs ESG peuvent être validées ou non).

Composante 5 – Activités de suivi

Les activités de suivi permettent de s'assurer de l'existence et du fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information sur le développement durable. La mise en œuvre d'évaluations continues ou ponctuelles par le personnel compétent en vue de détecter et de corriger les déficiences du contrôle interne témoigne d'un engagement envers la transparence et la reddition de comptes. Une bonne communication des résultats de l'évaluation, y compris des déficiences relevées, facilite l'alignement ou le réaligement des activités sur les objectifs commerciaux en matière de développement durable de l'organisation.

Principe	Description du cadre de 2013	Application du cadre à l'information sur le développement durable
16. Effectue des évaluations continues ou ponctuelles	L'organisation choisit, conçoit et effectue des évaluations continues ou ponctuelles pour déterminer si les composantes du contrôle interne sont en place et fonctionnent.	Une fois mis en œuvre, l'organisation doit réexaminer ses structures et ses processus de surveillance afin de s'assurer qu'ils sont efficaces pour lui permettre d'atteindre ses objectifs commerciaux en matière de développement durable. Ces réévaluations peuvent être programmées et continues, ou être effectuées lorsque des besoins spécifiques se font sentir.
17. Évalue et communique les déficiences	L'organisation évalue et communique rapidement les déficiences du contrôle interne aux parties chargées d'apporter les mesures correctives et, s'il y a lieu, aux membres de la haute direction et du conseil d'administration.	Lorsqu'une organisation réévalue ses structures, ses politiques et ses procédures liées à ses activités commerciales liées au développement durable, elle communique ses conclusions afin que les acteurs puissent mieux aligner leurs activités sur ses objectifs commerciaux en matière de développement durable.



Tirer des conclusions

L'objectif de développer, d'intégrer et de prioriser les contrôles internes à l'égard des informations sur le développement durable est de fournir des données complètes, exactes et fiables aux parties prenantes dans un environnement dans lequel l'information sur le développement durable est de plus en plus essentielle à la prise de décisions. La gouvernance est le fondement, et la préparation s'appuiera sur les éléments suivants :

- **Évaluation et améliorations continues** – Les organisations devraient évaluer continuellement l'efficacité de leur structure de gouvernance et de leurs activités de contrôle, et devraient investir dans le perfectionnement des connaissances et des compétences par l'entremise d'activités de formation et de perfectionnement sur les facteurs ESG afin que les **déficiences** puissent être adéquatement **traitées** et que des **mesures correctives puissent être déployées** de manière appropriée.
- **Collaboration interfonctionnelle** – Les entreprises devront communiquer avec les parties prenantes concernées, à tous les niveaux et dans toutes les disciplines, et **faciliter les interactions entre elles**, afin d'**aligner continuellement** leurs activités sur les objectifs en matière de développement durable et de mettre en œuvre des mesures correctives.
- **Audit interne et certification externe** – Dans la mesure du possible, les organisations doivent faire appel à la fonction d'audit interne ou à une fonction de conformité similaire pour les activités de suivi des contrôles et doivent s'appuyer sur les commentaires des auditeurs externes et des parties prenantes. L'obtention d'une assurance ESG interne et externe contribuera à **instaurer la discipline et l'infrastructure interne nécessaires** à la gestion des risques et à la création de valeur grâce au développement durable.

Prochaines étapes

Selon le rapport sur le développement durable de décembre 2022 de Deloitte, la quasi-totalité des dirigeants (soit 96 %) ont indiqué que leur organisation prévoit « obtenir une certification externe pour le prochain cycle de présentation de l'information financière ». De ce nombre, 61 % sont « déjà à la recherche d'une certification externe », et 35 % sont « à la recherche d'une certification externe pour la première fois ». Toutefois, seulement un dirigeant sur trois (37 %) a indiqué que son entreprise commençait à appliquer le cadre du COSO à son processus de présentation de l'information sur le développement durable et qu'elle avait commencé à tracer la voie vers un niveau d'assurance raisonnable. Un peu plus d'un dirigeant sur dix (soit 12 %) a indiqué qu'il n'avait pas commencé à évaluer les étapes au sein de sa propre entreprise. Comme l'indique le rapport du COSO, le temps est venu pour les organisations d'établir ou d'améliorer leurs contrôles internes à l'égard de l'information sur le développement durable. Réfléchissez aux prochaines étapes et préparez-vous en utilisant le cadre du COSO de 2013 pour les facteurs ESG à compter d'aujourd'hui.

1

La gouvernance est fondamentale. Encouragez les fonctionnalités croisées. Réunissez les parties prenantes pertinentes de tous les services (p. ex., l'audit interne, les communications et les TI, ainsi que les responsables des facteurs ESG) pour déléguer les responsabilités, créer une feuille de route pour la mise en œuvre, et vous préparer aux exigences à venir en matière de réglementation, de certification et de présentation de l'information.

2

Accordez la priorité aux contrôles internes à l'égard des informations sur le développement durable en intégrant les risques et les occasions liés aux facteurs ESG à vos processus de gestion des risques existants afin de déterminer les secteurs où des activités de contrôle sont nécessaires. Concevez des processus, des contrôles internes et des structures de gouvernance qui favorisent une mesure des données et la communication d'informations exhaustives, exactes et fiables. L'évaluation interne des contrôles est une première étape nécessaire avant d'avoir recours à la certification externe.

3

L'évaluation des risques et la détermination du seuil de signification sont des activités clés sur lesquelles vous devriez vous concentrer. Envisagez d'effectuer ou d'actualiser votre évaluation du seuil de tolérance pour les facteurs ESG afin de repérer les chevauchements entre les risques liés au développement durable, aux changements climatiques et aux facteurs ESG et les risques d'entreprise et leurs répercussions.

Autres ressources

Les ressources de Deloitte suivantes (en anglais) peuvent aider les entreprises à mettre en place leurs contrôles internes à l'égard des informations sur le développement durable et à se préparer à présenter les informations requises sur les changements climatiques :

- [Bulletin Heads Up — #DeloitteESGNow — Global Reach of the E.U. Corporate Sustainability Reporting Directive and the Impact on U.S. Companies](#)
- [Bulletin Heads Up — #DeloitteESGNow — Setting the Standard: When ESG and Climate Reporting Meet Financial Reporting](#)
- [Bulletin Heads Up — #DeloitteESGNow — The Disclosure Heat Is On: The Move Toward International Standardization of Sustainability and Climate Reporting](#)
- [Bulletin Heads Up — Comprehensive Analysis of the SEC's Proposed Rule on Climate Disclosure Requirements](#)

- *Bulletin Heads Up — #DeloitteESGnow — Enhancing Trust in ESG Disclosures*
- *Defining the Role of the Audit Committee in Overseeing ESG*
- *Financial Reporting Alert — Financial Reporting Considerations Related to Environmental Events and Activities*

Personnes-ressources

Pour obtenir de l'information sur les services offerts par Deloitte relativement aux questions liées aux facteurs ESG, veuillez communiquer avec :

Nura Taef

Associée
+ 1-416-874-3324
ntaef@deloitte.ca

Livia Arrigoni

Associée
+1-514-393-6773
larrigoni@deloitte.ca

Chris Wood

Associé
+1-416-354-0602
chrwood@deloitte.ca

Christian Jeffery

Directeur de service
+1-604-237-0053
cjeffery@deloitte.ca

Janice Major

Directrice principale
+1-587-933-9626
jamajor@deloitte.ca

Jacqueline Nelson

Directrice principale
+1-403-5031-362
janelson@deloitte.ca